

## Les aides au permis de conduire et la mise à disposition de véhicules

### SOMMAIRE

- ➔ Les aides au permis de conduire
- ➔ La mise à disposition de véhicules

#### Carnet d'adresses

Liste 1 – Les aides financières au permis

Liste 2 – La mise à disposition de véhicules

Passer son permis de conduire représente un coût important. Selon votre situation personnelle, il est possible de bénéficier d'aides au financement de votre permis. Aussi, une fois le permis de conduire en poche, il faut un véhicule, ce qui représente encore un coût supplémentaire. C'est pour cette raison qu'un certain nombre de structures ou dispositifs existent pour mettre à disposition des véhicules aux personnes qui en ont besoin.

### Les aides au permis de conduire

#### ➔ L'aide au passage du permis de conduire B de la région Nouvelle-Aquitaine

Afin de favoriser l'égalité des chances pour l'accès à l'emploi, la Nouvelle-Aquitaine propose, sous conditions de ressources, une aide au financement du permis B pour les jeunes les plus précaires, âgés de 17 à 25 ans, qui s'engagent vers une insertion professionnelle.

Montant de l'aide : de 400 à 1200 €.

Détail de l'aide, des bénéficiaires, des conditions et des modalités : [les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr).

#### ➔ L'aide au permis de conduire B de Pôle emploi

Il est possible de bénéficier de l'aide au permis de conduire sous réserve de remplir certaines conditions d'inscription et de ressources que le conseiller Pôle emploi vérifiera. Le montant de l'aide est plafonné à 1200 €.

Renseignements : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

**Attention : vérifiez l'actualité et l'application de cette mesure auprès d'un conseiller Pôle emploi.**

#### L'aide à la mobilité de Pôle emploi

En tant que demandeur d'emploi inscrit en catégorie 1, 2, 3, 4 « stagiaire de la formation professionnelle » ou 5 « contrat aidé », et si vous êtes non indemnisés au titre d'une allocation chômage ou indemnisés au titre d'une allocation de chômage dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'ARE minimale, vous pouvez bénéficier pour votre recherche d'emploi de :

- **l'aide au déplacement** : prise en charge à hauteur de 0,20 €/km x nombre de km parcouru aller-retour, ou par des bons SNCF (bon de transport ou bon de réservation délivré uniquement dans le cadre d'une recherche d'emploi ou de participation à un concours public).
- **l'aide aux frais de repas** : forfait de 6 € par jour. Si les frais de repas sont pris en charge par un autre organisme (OPCA, Conseil régional, ou employeur par exemple), Pôle emploi n'intervient pas, même si cette aide est moins avantageuse.
- **l'aide aux frais d'hébergement** : plafond de 30 € par nuitée dans la limite des frais que vous engagez et sur présentation des justificatifs.

**Le plafond annuel de cette aide est de 5000 €.**

Pour tous renseignements complémentaires, consultez le site [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) et n'hésitez pas à vérifier l'actualité de ce dispositif auprès de d'un conseiller Pôle emploi.

### Pour en savoir +

#### Fiche Actuel CIDJ

5.142 Passer son permis : auto, moto, bateau

#### Fiche Actuel Limousin

5.142.1 Transport et mobilité

#### Sur le web :

[www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr) : informations sur la sécurité routière, le permis à points, tests...

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr) > Permis de conduire

➔ **Financer la préparation de son permis de conduire grâce au compte personnel d'activité**

Depuis mars 2017, il est possible de financer la préparation au permis de conduire B avec le compte personnel de formation, l'une des composantes du compte personnel d'activité (CPA). Cette possibilité s'adresse à tout actif en situation d'emploi ou en recherche d'emploi. Les heures de formation peuvent être utilisées pour financer tout ou partie des coûts liés au passage du code et/ou aux leçons de conduite.

La mobilisation du Compte personnel de formation est soumise à plusieurs conditions :

[voir en ligne les conditions.](#)

Cette nouvelle possibilité de financement du permis de conduire pourra se cumuler avec d'autres dispositifs comme le permis à un euro par jour. Infos : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

➔ **Le réseau SAM** (Solidarité, Accueil, Mobilité), service complémentaire d'aide à la mobilité, permettant d'être hébergé dans une famille d'accueil bénévole pour se rendre à un entretien de recrutement éloigné de son domicile.

[www.reseau-sam.fr](http://www.reseau-sam.fr)

➔ **L'aide au permis de conduire du Conseil départemental de la Haute-Vienne**

[Cette bourse départementale d'aide au permis de conduire](#) est attribuée selon les conditions suivantes :

- être âgé de moins de 19 ans ;
- être domicilié, y compris fiscalement, en Haute-Vienne ;
- avoir un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 769 € ;
- être inscrit dans une auto-école de Haute-Vienne.

L'aide est calculée en fonction du quotient familial mensuel :

- 400 € si le quotient familial est inférieur ou égal à 400 € ;
- 250 € si le quotient familial est strictement supérieur à 400 € et inférieur ou égal à 769 €.

Elle est versée en deux fois : 50 % après obtention du code de la route et 50 % à la convocation à l'épreuve de conduite ou à la fourniture de la preuve de l'obtention du permis de conduire.

**Voir Carnet d'adresses - Liste 1 : Les aides au permis**

➔ **Plateforme Mobilité 87**

La plateforme Mobilité 87 est un regroupement de structures spécialisées dans le conseil en mobilité et formation et dans la mise à disposition de véhicules. Il s'agit d'un « outil spécialisé », au service du public et des prescripteurs, qui répond à la problématique de mobilité à travers 3 actions complémentaires :

- **Le conseil en Mobilité** : définition et mise en oeuvre d'un « parcours mobilité » permettant à terme une autonomie dans les déplacements (structure à contacter : Aleas).
- **La formation** : acquisition des compétences indispensables pour utiliser en toute sécurité et légalité le moyen de transport le plus approprié (structure à contacter : Aleas).
- **Les services solidaires** : mise à disposition de véhicules 2 ou 4 roues, afin de pouvoir se déplacer et se rendre à un emploi ou une formation (structures à contacter : Varlin Pont neuf, Association d'insertion Rempart, La Châtaigneraie Limousine).

**Infos et contacts** : [Plaquette Plateforme Mobilité 87](#)

**Voir Carnet d'adresses - Liste 1 : Les aides au permis et Liste 2 : La mise à disposition de véhicules**

➔ **Plateforme Mobilité Corrèze**

La plateforme Mobilité Corrèze regroupe un ensemble d'informations relatives aux transports en commun, à la location de véhicules, au co-voiturage, aux aides financières, etc. valables sur le département corrézien. Vous pourrez y trouver toutes les coordonnées des organismes concernés.

[plateformemobilitecorreze.fr](http://plateformemobilitecorreze.fr)

➔ **Les solutions mobilité en Creuse**

Les Pôles Ressources Mobilité (PRM) du Conseil départemental de la Creuse ont pour mission de faciliter les déplacements des personnes en situation d'insertion.

Les PRM centralisent toutes les informations sur les possibilités de transport public ou individuel telles que :

- le réseau départemental TransCreuse, le réseau urbain Agglobus ou le transport à la demande ;
- les possibilités de locations de véhicules, scooters ou voitures ;
- les aides financières à l'acquisition ou à la réparation d'un véhicule ;
- les démarches administratives ou les obligations légales et réglementaires liées.

Infos : [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) / Télécharger plaquette [Les solutions Mobilité en Creuse](#)

↳ **L'aide au permis de conduire du Conseil départemental de la Creuse**

Cette aide n'existe plus en tant que telle mais peut être déclenchée en fonction de l'éligibilité à un des trois dispositifs existants : le Fonds départemental de lutte contre la précarité, le Fonds d'aide aux jeunes en difficulté ou le Fonds d'insertion professionnelle.

Détails des dispositifs : [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) (Pratique > Guide des aides > Insertion sociale et professionnelle)

**Voir Carnet d'adresses - Liste 1 : Les aides au permis**

↳ **La bourse au permis de la Communauté de communes du Pays Dunois**

La Communauté de communes du Pays Dunois propose aux jeunes de 17 ans et demi à 25 ans domiciliés sur son territoire une bourse pour aider à financer leur permis, en échange d'une action citoyenne bénévole d'environ 60 heures, dans le domaine social, humanitaire ou environnemental.

[www.paysdunois.fr](http://www.paysdunois.fr)

**Voir Carnet d'adresses - Liste 1 : Les aides au permis**

**Le permis à 1 € par jour**

C'est un prêt bancaire à taux zéro permettant aux jeunes de 15 à 25 ans de financer leur formation au permis de conduire. C'est donc une facilité de paiement : le coût total de la formation ne change pas, mais la banque, partenaire de l'opération, avance l'argent et les intérêts sont pris en charge par l'État. Un cautionnement est assuré par la Caisse des dépôts et consignations. Pour bénéficier de ce dispositif, contactez une auto-école partenaire de l'opération (voir la liste sur [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)) et votre banque.

**La conduite supervisée** permet aux candidats de plus de 18 ans ayant réussi l'épreuve du code et suivi au minimum 20 heures de conduite en école de conduite d'acquies davantage d'expérience au volant, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines.

Cette formation se déroule avec un accompagnateur qui doit avoir son permis depuis plus de 5 ans.

Tout savoir sur : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) > Transports

[www.autorouteacademie.com](http://www.autorouteacademie.com)

Vous êtes en apprentissage de la conduite ou venez d'obtenir votre permis ?

Ce site dédié à la conduite sur autoroute complète votre formation au permis de conduire, en reprenant les codes de la télé-réalité. Il aborde une quinzaine de thématiques spécifiques à l'autoroute en adoptant un ton ludique et en privilégiant l'interactivité.

**Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)** permet aux personnes de 18 à 24 ans révolus (en situation régulière sur le territoire français) connaissant des difficultés, de bénéficier d'aides financières dans le cadre d'un projet d'insertion.

Adressez-vous à votre mission locale ou au Conseil départemental de votre département :

**Conseil départemental de la Haute-Vienne**

Pôle Solidarité Enfance  
11 rue François Chénieux  
CS 83112  
87031 LIMOGES Cedex1  
Tél : 05 44 00 11 07  
[www.haute-vienne.fr](http://www.haute-vienne.fr)

**Conseil départemental de la Corrèze**

Direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion - Service Insertion  
9 rue René et Émile Fage  
19000 TULLE  
Tél : 05 55 93 73 82  
[insertion@correze.fr](mailto:insertion@correze.fr)  
[www.correze.fr](http://www.correze.fr)

**Conseil départemental de la Creuse**

Pôle Jeunesse et Solidarités  
Direction insertion logement  
13 rue Joseph Ducouret  
BP 59  
23011 GUÉRET Cedex  
Tél : 05 44 30 25 10  
[www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)

## LA MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES : DEUX-ROUES ET VOITURES

---

### ↳ Les Autos du Coeur

Don de véhicules remis en état par des garagistes à des personnes démunies.

**Voir Carnet d'adresses - Liste 2 : La mise à disposition de véhicules**

### ↳ La banque de Mob 23 (Vassivière, Creuse)

La structure remet en état les vieux deux-roues motorisés et les met ensuite à la disposition des personnes en recherche d'emploi, sur toute la Creuse. La banque de Mob 23 propose à la location des cyclomoteurs et des scooters.

**Voir Carnet d'adresses - Liste 2 : La mise à disposition de véhicules**

#### Tous les prix des carburants en ligne

Pour des trajets plus économiques,  
informez-vous sur les prix des carburants  
partout en France sur

[www.prix-carburants.economie.gouv.fr](http://www.prix-carburants.economie.gouv.fr)

#### Site de location de véhicules entre particuliers

Le site [www.drivy.com](http://www.drivy.com) permet de louer un  
véhicule (voiture, minibus, van aménagé...)  
entre particuliers.

# Carnet d'adresses

## ➔ LISTE 1

### LES AIDES FINANCIÈRES AU PERMIS

#### Conseil départemental de la Haute-Vienne

Pôle culture, vie associative, tourisme  
Service jeunesse et vie associative  
11 rue François Chénieux  
CS 83112  
87031 LIMOGES Cedex 1  
Tél : 05 44 00 10 26  
[www.haute-vienne.fr](http://www.haute-vienne.fr)

#### Conseil départemental de la Creuse

Direction des actions sociales de proximité  
13 rue Joseph Ducouret  
BP 59  
23011 GUÉRET Cedex  
Tél : 05 44 30 25 02  
[www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)

#### Plateforme Mobilité 87 Secteur Limoges, Bellac, Saint Junien Auto-école sociale Aleas

3 place Gustave Philippon  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 34 10 77

#### Communauté de communes du Pays Dunois

19 avenue de Verdun  
23800 DUN-LE-PALESTEL  
Tél : 05 55 89 12 03

## ➔ LISTE 2

### LA MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES

#### Les Autos du Cœur

36 Quai de Marais  
37400 AMBOISE  
Tél : 02 47 23 93 96  
[lesautosducoeur@yahoo.fr](mailto:lesautosducoeur@yahoo.fr)  
[www.lesautosducoeur.fr](http://www.lesautosducoeur.fr)

#### Banque de Mob 23

Vassivière Club Tout Terrain  
BP 4x4  
23460 ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE  
Tél : 07 81 97 43 86  
<http://banquedemob23.e-monsite.com>

#### Plateforme Mobilité 87 Secteur Limoges/Agglo et Est Haute-Vienne Varlin Pont-neuf

32 rue de Fontbonne  
87000 LIMOGES  
05.55.31.45.05  
[v.reversade@varlinpontneuf.fr](mailto:v.reversade@varlinpontneuf.fr)

#### Plateforme Mobilité 87 Secteur Nord Haute-Vienne Association Rempart

9, rue Chanzy  
87300 BELLAC  
05.55.68.02.86  
[association.rempart@hotmail.fr](mailto:association.rempart@hotmail.fr)

#### Plateforme Mobilité 87 Secteur Sud et Ouest Haute-Vienne Fédération de la Châtaigneraie Limousine

La Monnerie  
87150 ORADOUR-SUR-VAYRES  
05.55.70.99.40  
[contact@chataigneraielimousine.fr](mailto:contact@chataigneraielimousine.fr)

#### RESEAU INFORMATION JEUNESSE LIMOUSIN

87

- Limoges Portes-Ferrées 05 55 31 88 20
- Limoges L'Interval 05 55 01 23 90
- Bellac 05 55 68 87 54
- Nexon 05 55 58 11 05
- Panazol 05 55 31 05 90
- St-Junien 05 55 02 05 71
- St-Léonard-de-Noblat 05 55 56 11 18
- St-Sulpice-les-Feuilles 05 55 76 92 66
- St-Yrieix-la-Perche 05 55 08 27 98

19

- Brive 05 55 23 43 80
- Bugeat/Somac 05 55 95 08 13
- Égletons 05 55 93 12 04
- Larche 05 55 84 11 12
- Meymac 05 55 96 78 58
- Neuvic 09 60 19 41 28
- Tulle 05 55 26 92 21
- Usse 05 55 72 13 23

23

- Guéret 05 55 52 00 40
- Aubusson 05 55 67 77 29
- Bourgneuf 05 55 64 24 33
- Boussac 05 55 65 04 68
- Evaux-les-Bains 05 55 82 80 47
- Dun-le-Palestel 05 87 66 00 00
- Genouillac 05 55 62 80 92
- La Souterraine 05 55 63 04 73